

BASSAN MAG'



Bulletin Municipal
d'Information

www.bassan.fr
contact@bassan.fr

JANVIER - 2024



Le cœur historique et
sa fontaine Provençale

SOMMAIRE

EDITO p. 3 et 4

INFORMATIONS p. 5 à 12

- Constitution du Conseil Municipal des Jeunes Bassanais (CMJB)
- Développement durable
- Du renouveau à la Mairie
- Illiwap
- Philippe Chabrat "mort pour la France"
- Une pointe de nostalgie et de jolis souvenirs
- Lutte contre la cabanisation
- Information générale
- Etat civil

ENVIRONNEMENT p. 13 et 14

- Problématique des décharges sauvages et encombrants
- Semaine verte

ASSOCIATIONS p. 15 à 17

- Jardinons ensemble
- Le coin du livre
- Foyer rural de Bassan
- Les cousettes de Bassan
- Tennis Club de Bassan

BASSAN EN IMAGES p. 18 à 19

BASSAN S'ANIME p. 20



Une pointe de rêve

Coiffure mixte



Lundi : 14H - 19H
Mardi et Mercredi : 9H - 12H 14H - 19H
Judi : 13H - 20H30
Vendredi et Samedi : 9H - 19H

5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN
09 82 27 89 80

JM JULIEN MENUISERIE

ALU - BOIS - PVC MÉTALLIQUE - VOLET - PERGOLA - VITRERIE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

REPLACEMENT DE VITRE CASSÉE
DÉPANNAGE AUTOMATISME
OUVERTURE DE PORTES ET MISE EN SÉCURITÉ

06 08 81 73 12
julien.menuiserie34@gmail.com

LE PLUS DE JULIEN
LES TOURS À HIRONDELLES



EASYDIGITAL

Assistance numérique et informatique à domicile



Contact

06 70 28 46 52
easydigital34@gmail.com



Tout d'abord, très bonne et belle année à toutes et à tous !

Avec ces quelques mots nous essayons tous de traduire de grandes et fortes pensées d'espoir, de bonheur, de santé, de réussite, de succès pour chacune et chacun d'entre nous. Je le fais avec force et sincérité et je suis sûr qu'ils seront au rendez-vous !

Et puis, il y a d'autres souhaits, plus aléatoires, qui reposent sur l'espoir, la sagesse de l'humanité, mais que nous ne devons pas oublier :

Nous pouvons souhaiter que s'arrête la guerre en Israël, en Ukraine, et partout ailleurs dans le monde,
 Nous pouvons souhaiter qu'il n'y ait plus de coups de couteaux et autres folles tueries dans les écoles ou dans la rue,
 Nous pouvons souhaiter qu'il n'y ait plus de femmes battues,
 Nous pouvons souhaiter que s'arrêtent les disparitions tragiques d'enfants et de jeunes femmes, pour ne citer que ces événements dramatiques qui alimentent journalièrement l'actualité !
 Nous partageons toutes et tous ces souhaits pour une société plus humaine, plus respectueuse et plus solidaire.
 Je souhaite aussi que l'on respecte ses voisins, que l'on soit bienveillants les uns envers les autres, que l'on se dise bonjour, que l'on se parle, que l'on retrouve le sourire.
 Je souhaite aussi que l'on roule plus lentement, que l'on respecte la vitesse et le code de la route, les piétons...
 En quelques mots, je souhaite que nous prenions le temps de bien vivre ensemble !

2023 s'achève avec bon nombre d'actions qui ont été menées à bien.

Il y a eu des réalisations, des rénovations, des embellissements, des travaux, de la préservation du patrimoine, des mises en place de nouveaux services et des projets structurants pour l'avenir de Bassan, avec une seule ambition : toujours améliorer la qualité de vie pour toutes les générations de notre commune.

La préservation de notre cadre de vie et notre identité sont toujours notre fil conducteur.

Les d'opérations d'aménagement et de construction ne sont pas encore terminées, elles prendront encore quelques temps avec pour objectif de réaliser un bouclage routier nord et un bouclage sud pour désenclaver le centre historique compliqué et faciliter les dessertes périphériques et comme nous souhaitons maîtriser notre urbanisation ; nous allons y mettre un terme en lançant très prochainement une révision de notre PLU.
 Pour préparer cette opération, nous avons déjà validé une trame verte et bleue destinée à protéger les espaces boisés et arborés de la commune, pour en assurer le respect et la protection lors d'éventuels projets d'aménagements ou de construction.

Pour affirmer cet engagement, plusieurs dizaines d'arbres ont été plantés en divers endroits de la commune. Nous avons également adhéré à la charte départementale de lutte contre la cabanisation pour préserver au mieux les espaces agricoles contre le développement d'un urbanisme de loisirs en forte progression.

2023 a été une année marquée par une forte réorganisation de notre administration. Entre départs à la retraite, reconversion, fins de contrats, mutations et démissions, les recrutements ont fortement mobilisé toute notre attention pour un maintien de qualité du service public.

Ce ne sont pas moins de 8 agents dont plus de la moitié en administration qui ont dû être renouvelés. Chacun, chacune a pris à bras le corps ses nouvelles fonctions pour assurer au mieux la continuité du service public. Je les remercie très sincèrement et chaleureusement pour leur engagement immédiat et leur professionnalisme. Les réalisations 2023 sont visibles en se promenant dans le village en particulier les cheminements vers l'école et le cimetière qui ont été sécurisés pour les piétons.

Le cœur historique (tour église, place du presbytère, rue française) a été piétonnisé et mis en valeur par un traitement de sol de haute qualité, en installant une fontaine provençale, en créant un accès PMR à l'église, le tout agrémenté de plantations.

Le traitement et la collecte des déchets a également fait l'objet de toute notre attention par la création de points d'apports volontaires qui ont permis la suppression de près d'une centaine de containers individuels encombrants et disgracieux dans le centre du village. Il en sera de même progressivement dans les quartiers.

Mais cela n'ira pas sans les efforts individuels que nous devons tous faire.

Après les problèmes liés à la voiture (vitesse, stationnement), les déchets sont le second fléau de notre époque. Les mots : respect, civisme, sont de plus en plus absents de notre vocabulaire et de notre comportement. Ils sont, hélas, trop souvent remplacés par égoïsme, agressivité, immédiateté, je m'en foutisme. Dommage !!!

EDITO

En 2024 nous allons poursuivre nos efforts :


- L'installation de la climatisation à l'école est en cours. Un système entièrement régulé à distance permettra de maîtriser les températures chaudes et fraîches en optimisant la consommation électrique. Pour compléter cela une étude pour installer en toiture une centrale photovoltaïque en autoconsommation vient d'être lancée.
- La reprise des travaux dans la maison des associations (Ben Said) après quelques cafouillages dans la programmation a repris avec comme objectif premier la création de locaux permanents pour le club de l'amitié. Les travaux se poursuivront ensuite pour donner plus d'espace aux associations très demandeuses. Je tiens particulièrement à remercier et encourager toutes les associations de notre village, pour le travail d'animation de qualité qu'elles arrivent à offrir malgré les problèmes de locaux que nous subissons. Chantier en cours de la maison des associations, problèmes de structure de la halle des sports encore inutilisable, dans l'attente des résultats de l'expertise réalisée en fin d'année.
- Le raccordement des quartiers sud « des Traïsons » à la route départementale en entrée de village pour faciliter les accès vers et venant de Béziers est à l'étude avec le département. Cela devrait également permettre de raccorder la rue de font Maurel le haut qui se termine encore par une impasse.
- La réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans l'avenue de la garrigue va très prochainement être entreprise par les services de notre Communauté d'Agglomération. Gros chantier assez perturbant. Un réaménagement de cette avenue très fréquentée en particulier pour l'accès à l'école est à l'étude.

Encore un grand merci à toutes celles et ceux qui assurent l'animation, la vie commerçante de notre village. Nous avons tous un rôle à jouer pour que la vie à Bassan soit la plus agréable possible et nous élus nous engageons à poursuivre nos efforts pour le bien-être de toutes et tous.

En espérant que nous partageons tous ce souhait, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et des agents communaux, je vous renouvelle nos vœux les plus sincères et chaleureux.



Alain BIOLA
Maire de Bassan
Vice-président de la Communauté d'Agglomération
Béziers Méditerranée



BC TP 22 chemin des Vendanges
34290 BASSAN

Terrassements, réseaux divers
Raccordements, maçonneries

Carcenac Benoit
carcenacbenoit@gmail.com
06 24 95 26 43

Magdeleine DIONISI
Sophrologue
Hypno Praticienne
Thérapies Brèves

magdeleinedionisi.sophrologie@gmail.com

06 49 88 19 11

[http://www.ovoia.com/
sophrologue34-12magdeleinedionisi](http://www.ovoia.com/sophrologue34-12magdeleinedionisi)



Garage CERVERA

Raymond CERVERA

3 bis rue du Crès
34290 BASSAN
Tél.: 04 30 41 72 63
E-mail : garagecervera@sfr.fr
N°SIRET : 791 070 816 - APE : 4520A

entretien réparations diagnostic électronique pneumatiques climatisation
toutes marques distribution freinage garantie constructeur



S A R L
KLEIN Frères
Peinture Générale
Intérieur / extérieur

· Ravalement de Façades
· Revêtement sols et murs

7 Rue du Carignan
34290 BASSAN
Tél: 04 67 31 09 87
06 03 99 92 42

DEVIS GRATUIT

Email: klein.freres@gmail.com
Siret : 81856407200010 - APE : 4334Z - N° TVA intracom : FR70818564072

Constitution du Conseil Municipal des Jeunes Bassanais (CMJB)

Ce projet de constitution du Conseil Municipal des Jeunes Bassanais (CMJB), porté par la mairie avec le soutien des professeurs des classes de CM2 et de CM1 de l'école primaire de Bassan, s'est concrétisé au cours du dernier trimestre de l'année 2023.

Les élections se sont déroulées en deux temps, d'abord à l'école, pour élire les 20 enfants constituant le CMJB pour une durée de deux ans et ensuite, à l'occasion de la première réunion de cette nouvelle assemblée dans la salle du conseil municipal en Mairie, pour désigner la Mairesse, le Maire et leurs adjoints respectifs (parité oblige).

Le premier processus s'est parfaitement déroulé et il a permis aux élèves de CM2 et CM1, qui ont tous voté pour élire leurs représentants, d'avoir une approche des différentes phases du déroulement d'un vote démocratique.



La mairie adresse ses félicitations à tous les enfants qui se sont impliqués et engagés dans cette expérience civique. Les conseillers municipaux adultes en charge de l'animation de ce projet vont, maintenant, les guider dans une approche de la citoyenneté et d'un engagement au service de leurs camarades pour élaborer des projets intéressant la jeunesse.



Développement durable

BASSAN poursuit son programme de plantation d'arbres et de haies pour développer les espaces dédiés à la nature, favoriser la biodiversité, ombrager et rafraîchir les espaces urbains ... en combinant deux opérations :

- Avec l'association PAYSARBRE : plantations de haies, arbres, ... dans les espaces environnants du village (voie verte, espaces de repos, bassins de rétention, ...) (4e tranche annuelle)
- Avec le Département, opération 8000 arbres : plantation d'arbres de haute tige dans les espaces urbains parkings, le long des rues, espaces sportifs, ...

34 arbres sélectionnés pour résister à notre climat et à notre terroir ont été livrés début décembre. Ils ont été plantés par nos jardiniers municipaux, avenue de Béziers, rue de la Syrah, sur le parking du tennis, et rue des Prunus.

Chaque année, nous poursuivons un programme de plantation pour un village plus vert et ombragé. Pour la tranche 2024, 8 arbres fruitiers sont commandés. Ils seront plantés sur une parcelle communale faisant partie des jardins partagés face à la mairie.



DU RENOUEAU à la Mairie

Madame Charlène PEYRARD



Si vous allez à l'agence postale communale de Bassan, c'est dorénavant madame Charlène PEYRARD qui va vous accueillir. Résidant à Bassan, mariée et maman de deux jeunes enfants, elle s'est vu confier le poste de chargée d'accueil, depuis le 23 octobre 2023, pour effectuer toutes les tâches usuelles relatives aux services postaux.

Présentant toutes les capacités nécessaires pour occuper le poste, sérieuse et motivée, souhaitons-lui de bien réussir dans son emploi et d'être efficiente au service de la population bassanaise.



Monsieur Julien BARDIERE

Originaire de la commune d'Ouveillan dans l'Aude, monsieur Julien BARDIERE, marié et père de cinq enfants, a été sélectionné pour tenir le poste de responsable du service technique à la mairie de Bassan, à compter du 04 septembre 2023.

Préalablement, il a occupé successivement et pendant plus de dix ans, les fonctions

de moniteur-principal et de chef de service en Etablissement Service d'Aide par le Travail (ESAT). Il s'est ensuite installé à son compte en société multi-services proposant un large éventail de prestations, de l'entretien à la création de jardins d'agrément, touchant également à tous les travaux de rénovation de l'habitat. En parallèle avec ses activités professionnelles, il sert depuis plus de 20 ans en tant que sapeur-pompier volontaire, aujourd'hui au grade de caporal-chef, dans un centre de secours de l'Aude et il exploite, en tant que viticulteur, une petite propriété familiale.

Fort de son expérience professionnelle, de son savoir-faire manuel et de son sens de l'organisation, il a rapidement trouvé ses marques dans son emploi et gagné la considération du personnel placé sous ses ordres. Homme intègre et animé de la volonté de bien faire, il met tout en œuvre pour répondre aux demandes de la municipalité et aux attentes de la population bassanaise.

Brigadier-chef Sébastien BLANCO



Pour tenir le poste de policier municipal à la mairie de Bassan, c'est le Brigadier-chef Sébastien BLANCO qui a été retenu et qui est en fonction depuis le lundi 27 novembre 2023.

Après avoir servi quatre ans en gendarmerie nationale, il s'est orienté vers la police municipale en servant successivement à Bessan et à Valras-Plage. Il a ainsi acquis

une solide expérience de terrain.

Fort de son expérience et de son désir de bien faire, il présente les meilleures dispositions pour assurer ses missions de prévention et de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. Nous lui souhaitons bonne réussite dans son nouveau poste au service de notre village et de sa population.

Madame Cécile MAURAND



Une nouvelle chargée de communication à la mairie de Bassan pour assurer la communication vers la population bassanaise, que ce soit par Internet (www.bassan.fr, Bassan mon village), les panneaux lumineux, l'application Illiwap, et pour correspondre avec toutes les associations du village, la mairie de Bassan

a embauché madame Cécile MAURAND à compter du 2 novembre 2023 et ce, en remplacement de madame Eléanore OLDHAM.

Bassanaise d'origine et habitant Tourbes, notre nouvelle chargée de communication a bien pris ses marques et elle s'investit avec sérieux et application dans son domaine d'activités. En est en charge également de la gestion et de la programmation des clés électroniques permettant l'accès aux bâtiments communaux, elle est la personne idoine pour l'accompagnement dans cette transition de technologie.

Souhaitons-lui bonne réussite dans le poste proposé en étant le « maillon fort » de la liaison entre la municipalité et la population bassanaise.

Monsieur Yves SIGE



L'équipe du service technique de la mairie compte un nouvel agent.

Résidant sur la commune du Poujol-Sur-Orb, monsieur Yves SIGE en couple et père de deux grands enfants, a été recruté à compter du 03 juillet 2023 pour renforcer le service technique de la mairie de Bassan.

Ayant occupé des emplois d'agent polyvalent, dans des collectivités territoriales, en charge de l'entretien des espaces verts et de la voirie et, dans son dernier poste, d'agent technique dans les services hospitaliers de Lamalou-Les-Bains, il présente un profil des plus intéressants pour intégrer notre équipe municipale.

Cet employé qualifié possède effectivement une solide expérience professionnelle et des capacités (CAP plaquiste, CAP menuiserie, habilitations pour travaux électriques) qui lui permettent de mener son travail de manière autonome. Calme et discret, il s'est déjà bien intégré à l'équipe en place et il a réalisé plusieurs chantiers qui lui ont permis de mettre en avant toutes ses compétences. Nous lui souhaitons la bienvenue et pleine réussite dans son emploi au sein de l'équipe technique de la mairie.

ILLIWAP



Guide du citoyen
Suivre l'actualité
de ma commune

A DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Bassan

“ Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ? ”

Evénements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ETAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



Sur Google Play (Android)



Sur AppStore (iOS)



Sur App Gallery (Huawei)

02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.

Guide du signalement citoyen

A DESTINATION DES CITOYENS



“ Je souhaite signaler un incident depuis mon smartphone. ”

Pour nous aider à construire une collectivité accueillante, nous avons mis en place une nouvelle fonctionnalité sur votre application, le « signalement citoyens ». Vous pouvez désormais informer directement la collectivité sur les dysfonctionnements ou anomalies que vous apercevez sur l'espace public en **SEULEMENT 2 ETAPES !**

01 POUR SIGNALER



02 ENSUITE...

- 1) Renseigner la **catégorie** et la sous-catégorie du signalement
- 2) Indiquer la **localisation** du signalement
- 3) Prendre une **photo**
- 4) Joindre un **commentaire** au signalement
- 5) Renseigner les **coordonnées** de contact
- 6) **Accepter** le traitement des données personnelles
- 7) **Envoyer** le signalement



PHILIPPE CHABRAT « Mort pour la France » Rappel des événements



Le 21 décembre 1983, il y a 40 ans, un enfant du village Philippe Chabrat, alors engagé au 3ème Régiment Parachutiste d'Infanterie de Marine de Carcassonne, trouve la mort à Beyrouth au Liban, au cours d'une opération extérieure de maintien de la Paix.

Ce jour-là, dans un climat terroriste extrême et alors qu'il est en faction au poste de garde situé à l'entrée du cantonnement de son régiment, il est confronté à un événement

hostile. Un camion suspect fonce à vive allure dans sa direction avec l'intention de forcer l'entrée du site où sont stationnés les militaires français.

Donnant l'alerte et se mettant en position de tir, Philippe Chabrat perturbe le chauffeur qui, craignant la riposte de ce militaire français qui lui fait face, perd le contrôle de son véhicule et s'encastre dans un merlon de terre édifié en protection, sans pouvoir franchir l'entrée de la zone.

Un merlon de protection en terre qui stoppe la course du véhicule mais qui est une protection insuffisante pour résister à l'explosion de ce camion bombe kamikaze chargé d'explosifs.

Dans la déflagration du véhicule, le 1ère classe Philippe Chabrat ainsi que 13 civils présents sur les lieux sont tués. On compte plus de 100 blessés dont 14 soldats français parmi lesquels 8 dans un état grave. Sa réaction, face à l'innommable, a permis d'éviter la destruction totale des installations et a préservé la vie de tous ses camarades.

Le sacrifice de Philippe est hautement chargé de sens. Il s'inscrit dans l'Histoire d'une mission de Paix et il est totalement exemplaire du don de soi et de la fraternité d'armes.

A titre de reconnaissance de la Nation et pour souligner son engagement indéfectible, le 1ère Classe Philippe Chabrat a été cité à l'ordre de l'Armée le 23 janvier 1984. Cette citation comporte l'attribution de la Croix de la Valeur Militaire avec palme.

Cérémonie hommage pour le 40ème anniversaire de la « Mort pour la France » de Philippe Chabrat

Par une belle matinée ensoleillée d'automne, en ce samedi 11 novembre 2023, une cérémonie hommage pour le 40ème anniversaire de la « Mort pour la France » de Philippe Chabrat, s'est tenue au cimetière de Bassan devant sa sépulture.

Pour accompagner la famille, la municipalité a invité le régiment du 3ème RPIMA de Carcassonne qui a détaché un piquet d'honneur, une délégation de l'Union Nationale des Combattants de la section de Servian qui est venue avec ses porte-drapeaux et les proches de Philippe, notamment ses camarades d'enfance.

Philippe Chabrat a été un enfant de Bassan, né le 10 novembre 1963 à Béziers, il aurait eu aujourd'hui 60 ans et nul doute qu'avec ses qualités intrinsèques de sérieux, de gentillesse et de volonté d'aller de l'avant par ses propres moyens, il serait devenu un homme respectable.

Aujourd'hui, pour le 40ème anniversaire de sa « mort pour la France », toutes les personnes de l'assemblée étaient réunies, devant sa sépulture, pour lui rendre hommage, pour dire à sa famille et à tous ceux qui l'on bien connu qu'il n'a pas été oublié et que son souvenir est empreint du plus grand respect.

Monsieur Guy Micquel, maire de Bassan à l'époque, qui a prononcé l'oraison funèbre lors des obsèques de Philippe Chabrat, le 24 décembre 1983, a terminé sa lecture par ces mots :

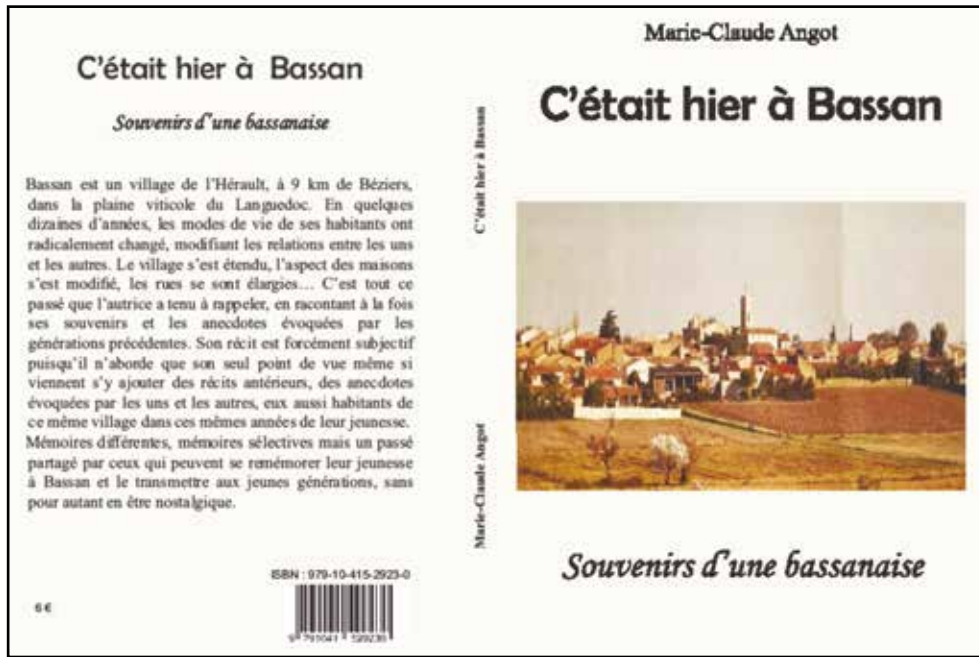
« Philippe, maintenant, tu es de ceux qui jalonnent l'Histoire d'un village par la douleur et par le sang. Tu es rentré dans la Mémoire de Bassan. »



UNE POINTE DE nostalgie et de jolis souvenirs.....

Madame Marie-Claude ANGOT, née à Bassan est devenue Parisienne par obligation professionnelle. Elle revient régulièrement dans sa maison familiale à l'angle de la rue de la distillerie. Elle a vu changer notre village au fil des ans et, avec une pointe de nostalgie, elle a voulu se rappeler et rappeler aux lecteurs comment était son village, ses habitants, leurs habitudes.

Vous trouverez son livre de souvenirs « Au Coin du Livre », notre bibliothèque, ainsi qu'au tabac-presse « des rempart » et à l'accueil de la Mairie.



LUTTE CONTRE la cabanisation

Les communes de l'Hérault sont confrontées à un nombre croissant de constructions ou d'occupations illégales (chalets, mobil-homes, caravanes...) constatées sur les espaces agricoles, naturels et forestiers en infraction aux règles de l'urbanisme.

Outre l'atteinte visuelle à l'environnement et la constatation de pollutions de sites par le déversement d'eaux usées notamment, c'est la salubrité et la sécurité de ces occupations qui sont en jeu avec une exposition forte aux risques d'inondations et d'incendie.

En 2008, le Préfet, le Procureur général près la Cour d'Appel de Montpellier et 19 communes volontaires ont décidé de renforcer l'action publique en coordonnant leurs efforts, leurs moyens et leurs actions réciproques par la signature d'une charte. Elle rassemble aujourd'hui 62 communes.



Adhérer à cette charte est une démarche volontaire de la collectivité qui, de manière forte et résolue, s'engage ainsi à lutter efficacement contre la cabanisation et protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers notamment par la mise en œuvre de diverses actions :

- **Exercer une vigilance constante** sur le territoire communal en adaptant et mobilisant des moyens suffisants tels que l'emploi d'agents communaux, ou intercommunaux, commissionnés et assermentés à cet effet agissant rapidement en cas d'infraction (verbalisation, convocation, mise en demeure),
- **S'opposer directement à ces installations** au travers de mise en demeure, d'arrêtés interruptions de travaux, de préemptions et de refus de raccordement aux réseaux (eau, électricité, fibre...),
- **Prendre en compte les difficultés de logement** des populations en mobilisant les outils disponibles (emplacements réservés, ZAC, préemption...),
- **Dresser annuellement un bilan des actions** et procédures engagées et les transmettre à l'État (DDTM et préfecture),
- **Informé** d'une part le public des sanctions encourues en cas de construction sans autorisation, et d'autre part les acquéreurs et notaires sur les règles d'urbanisme applicables à l'occasion des déclarations d'intention d'aliéner.

En toutes circonstances, conformément à l'article L. 480- 1 du code de l'urbanisme et indépendamment de l'adhésion à la charte, **le maire et ses adjoints sont tenus, dès qu'ils ont connaissance d'une infraction aux règles d'urbanisme du territoire communale, de**

INFORMATIONS

dresser un procès-verbal et de le transmettre sans délai au Procureur de la République.

L'État quant à lui **s'engage** notamment au travers de cette charte à soutenir l'action de la commune et à :

- **animer** le réseau de la police de l'urbanisme,
- **accompagner** la collectivité par la formation, le conseil et un appui opérationnel dans les cas d'infractions complexes,
- **désigner** un agent de l'État, correspondant territorial pour chaque collectivité engagée,
- **mettre à disposition ses outils technologiques** tels que AIGLE, dédié au repérage automatisé des constructions ou implantations illégales détectés par photos aériennes, et LUCCA logiciel en ligne d'aide à la rédaction de procédures,
- **contribuer** au suivi des procédures contentieuses et des échanges avec les parquets, veiller à la mobilisation des outils réglementaires et structurer un réseau d'échange sur ce sujet.

A défaut de mise en place d'un espace de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN), les chartes contre la cabanisation sont des outils administratifs destinés à protéger les espaces naturels et agricoles qui pourraient être détournés de leur fonction première et être utilisés, en particulier comme terrains de loisirs.

Cette appellation étant totalement illégale, elle est souvent utilisées abusivement par les propriétaires fonciers et leurs notaires en vu de la vente d'une terre à un prix en général exagéré pour laisser miroiter de belles journées ou week-ends à la campagne à des acquéreurs plutôt ignorants en la matière.

Ces terrains ne disposant ni eau ni électricité, les acquéreurs y installent souvent une cabane, voir un mobil home. Ces installation sont totalement illégales et devront être démolies.

Pour quelles raisons, ne puis-je pas librement construire une habitation, alors que je suis propriétaire ?

La cabanisation :

- expose les personnes aux risques forts d'inondation et de feux de forêts très présents dans le département, sans possibilité d'intervention des services de secours (accès difficile, habitation non légale et par conséquent non connue);
- dégrade les espaces naturels, agricoles ou forestiers ainsi que les paysages et favorise la pollution des sols et de l'eau (déversement d'eaux usées, absence de collecte de déchets...);
- gaspille les terres agricoles (pollution, pression foncière, mitage...) et réduit les capacités de production et d'alimentation de la population;
- favorise les risques sanitaires et sociaux (habitat indigne et insalubre, absence de réseau d'eau potable, d'assainissement...);
- peut engendrer des départs de feux et entraîner des dégâts considérables;
- constitue un sentiment d'impunité et d'iniquité entre citoyens, face à la loi.

Qu'est-ce que la cabanisation ?

Toute construction ou installation d'un habitat permanent ou occasionnel, sans autorisation, en espace inconstructible naturel, agricole ou forestier est prohibée.

Maisons, villas, mobil-homes, caravanes, chalets, yourtes, tinyhouses... implantés sur une parcelle inconstructible, constituent des infractions aux législations existantes en matière d'urbanisme, de santé, d'environnement ou de fiscalité.

La cabanisation est un délit pénal.

PRÉFET DE L'HÉRAULT
Sabine Gaudier
Présidente

Chambre des notaires de l'Hérault

Contacts utiles

LA COMMUNE
pour connaître le règlement de l'urbanisme.

LE NOTAIRE
pour obtenir tous renseignements utiles avant l'achat d'un terrain (légalité des constructions, servitudes, risques...)

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE
pour connaître les règles particulières en tant qu'agriculteur.

© DDTM 34 & Wikimédia Commons (D'après, B. Aude, Marc Nivelle)

LUTTE CONTRE LA CABANISATION

Projet d'achat de terrain en espaces naturels, agricoles ou forestiers

Avant :
Je me renseigne sur mes droits et obligations.

Les bons réflexes avant d'acheter un terrain en espaces naturels, agricoles ou forestiers

Afin de ne pas se retrouver dans une situation illégale et risquer d'être condamné par le juge à démolir son habitation et/ou remettre en état la parcelle sous astreintes journalières :

- renseignez-vous sur les droits, obligations et prescriptions en matière d'urbanisme qui s'appliquent à la parcelle ;
- vérifiez que la construction ou la présence d'un habitat temporaire ou permanent est bien légale, même si le terrain est déjà habité ;
- assurez-vous qu'il n'y ait pas de procédures en cours et/ou une condamnation déjà prononcée.

Les notaires et la commune sont là pour vous apporter ces informations afin d'acheter en connaissance de cause. Gratuitement sur simple demande, la commune vous délivrera un certificat d'urbanisme qui vous permettra de connaître la réglementation du terrain et de savoir si l'opération projetée est réalisable.

Cas particulier

Être agriculteur ne donne pas un droit de construire en espace agricole. La nécessité de la construction pour l'exploitation agricole doit être dûment justifiée, et peut donner lieu à un droit de construire par dérogation.

Les peines encourues

Vous pouvez encourir des peines de prison, amendes, dommages et intérêts en plus de la remise en état du terrain et la démolition des ouvrages construits illégalement et ce, sous astreinte journalière pouvant aller jusqu'à 500 euros par jour de retard. Ces astreintes sont recouvrées par les services des impôts.

En cas de non exécution de la décision de justice, la démolition peut être réalisée par l'Etat à vos frais et risques.

A retenir

- Construire et procéder à des installations irrégulières est constitutif d'un **délit pénal** jugé devant un tribunal correctionnel ;
- le terme de « terrain de loisir » n'existe pas en droit, il s'agit d'espaces agricoles, naturels et forestiers soumis aux règles d'urbanisme ;
- être voisin de parcelles cabanisées ne donne pas le droit de s'installer et/ou de construire et peut entraîner des poursuites judiciaires ;
- le paiement des taxes locales ou le raccordement aux réseaux publics ne signifient pas que la construction ou l'installation de caravanes, chalets, mobil-homes... est légale ;
- l'acte de vente ne vaut pas autorisation à construire ;
- un bien à la vente, dans une agence immobilière ou sur un site de vente en ligne, ne signifie pas que le bien a été construit légalement ;
- si la parcelle que vous projetez d'acquérir est déjà occupée par une construction préexistante, vous n'aurez jamais le droit de modifier ou de rénover la structure existante (terrace, toitures...);
- ce n'est pas parce que le terrain ou la construction a déjà été habité que l'habitation est autorisée ;
- construire illégalement sans autorisation d'urbanisme majoré la taxe d'aménagement de 80%.

INFORMATIONS Générales

MAIRIE

17 chemin Neuf – 34290 Bassan

Tél : **04 67 36 10 67**

Courriel : contact@bassan.fr

Site internet : www.bassan.fr

Horaires :

Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h

Mardi, Jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

GRUPE SCOLAIRE

6 rue des écoles – 34290 Bassan

Tél. direction :- **06 43 29 07 09**

Tél. cantine/garderie :- **06 43 29 06 50**

PERMANENCE DES ÉLUS

Alain BIOLA, Maire, sur rendez-vous

Vincent CANALS, 1er adjoint en charge des associations sportive, sécurité, informatique et devoir de mémoire sur rendez-vous (**04 67 36 10 67**)

Geneviève CAUSSIDERY, 2ème adjointe en charge des cultures, vie associatives et des animations : Lundi de 16h à 18h sur rendez-vous (**04 67 36 10 67**)

Michel SANCHEZ, 3ème adjoint en charge des personnels techniques et des bâtiments communaux (travaux et entretien) sur rendez-vous (**04 67 36 10 67**)

Sabine RATIE, 4ème adjointe en charge des affaires sociales, scolaires, seniors et santé publique
Lundi de 17h à 18h sur rendez-vous (**04 67 36 10 67**)
Christine PUECH élue déléguée en charge des affaires juridiques, des marchés publics, des assurances et de l'économie locale

Marie Agnès SCHERRER, élue déléguée à l'Environnement-Développement Durable, Patrimoine et Ruralité

Christian CASSAN élu délégué en charge de la sécurité

RPE Béziers Méditerranée - Corinne Lescar - Éducatrice RPE

Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nourrice agréée et pour les personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives).

Tél. **04 99 41 30 72**

SICTOM (renseignements particuliers, informations pratiques...) - Tél. **06 84 95 36 09**

MA COMMUNE MA SANTÉ

Permanence en mairie – 18/01, 20/03 et 27/06 09:00 à 12:00

CENTRE DE LOISIRS D'AMILHAC – VILLAMONT

Domaine d'Amilhac -34290 SERVIAN

Tél. **04 67 76 02 76**

LA POSTE

Horaires : Lundi Fermée et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00

LE COIN DU LIVRE (Nouvelle bibliothèque)

4 place du Château, Bassan

La bibliothèque reste ouverte toute l'année (sauf les

jours fériés) : Tous les mardis et mercredis de 10h00 à 12h00 et les jeudis de 16h00 à 18h00

A partir du 1er janvier pensez à vous abonner pour l'année civile 2024 : 15€ par famille.

L'AGGLO vous transporte

Ligne 12 pour Bassan

www.beemob.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

Béziers Méditerranée : Le bus agence beeMob, vient au plus près des usagers sur la promenade

www.herault-transport.fr, Tél : **04 34 88 89 99**

VIE PRATIQUE

SAMU - **15**

Pompiers - **18**

Hôpital - **04 67 35 75 35**

Gendarmerie - **17 ou 04 67 39 10 20**

Police Bassan- **06 34 24 01 70**

Police Pluri Communale - **06 12 52 30 97**

EDF - **09 73 02 68 04**

URGENCES eau/assainis.- **09 77 40 11 38**

CHIRURGIEN – DENTISTE

DAUMAS Sabrina – **04 67 28 36 15**

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CABINET CAYLUS & BRINGER - **04 67 36 18 81**

INFIRMIERS / INFIRMIÈRES

FRADIN DE BELABRE Philippe – **04 67 49 39 63**

JIMENEZ Brice – **06 73 60 62 03**

FOUILHE Audrey – **06 58 78 56 79**

GUENO Alexandra – **06 70 08 69 08**

VERNIERES Adeline – **06 59 91 14 09**

MAURIN Marion – **06 32 31 74 83**

GUIRAUD BIANCHINI Laurie – **06 24 78 49 64**

JAMME SERRES Florence – **06 81 27 50 03**

MASSEURS / KINÉSITHÉRAPEUTE

BARDIN-TOLOMIO Lisa, TOUSSAINT Isabelle et

MARCO Manon – **04 67 28 34 01**

SAVIGNAT Romain - (à domicile) **06 89 47 15 37**

ORTHOPHONISTE

MOUSSAY Mylène, CAUSSE Aude et

LIBERGE Margot– **06 15 08 46 31**

OSTÉOPATHE

MACOU Ghislain – **06 68 09 52 21**

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

TARRAGO Joëlle – **06 24 70 49 48**

PSYCHOLOGUE / PSYCHANALYSE

ASENSIO Muriel – **06 70 40 64 10**

SOPHROLOGUE

DIONISI Magdeleine – **06 49 88 19 11**

ERGOTHERAPEUTE

Patrice BONNEFOUS - **06 81 68 95 64**

INFORMATIONS

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

- Ariane FREJAVILLE née le 22/04/2023
- Inaya BONAFOUS née le 30/04/2023
- Mattéo BERLEUX né le 01/05/2023
- Jade BARRIERES née le 04/05/2023
- Ibrahim YOTLA né le 05/05/2023
- Rose POISSON née le 18/05/2023
- Lissandre VILAR né le 26/05/2023
- Liara THORÉ née le 30/05/2023
- Lina-Salma GISSELMANN née le 04/07/2023
- Arthur LANACASTET BRIAND né le 17/07/2023
- Naël GUIRAUD né le 03/08/2023
- Maxime CHAGNEAUD né le 03/08/2023
- Enola MARIN GIL née le 16/08/2023
- Angèle ANTON née le 24/08/2023
- Elio BISCAYE né le 15/09/2023
- Tiago GARCIA né le 24/09/2023
- Emile MANTION né le 02/10/2023
- Andréa DALBERTO né le 27/11/2023
- Sarah GIL née le 12/12/2023
- Luan SANCHEZ né le 21/12/2023

MARIAGES

Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :

- Pascal TRUCHY et Sandrine PASTOR le 20/05/2023
- Mickaël SANCHEZ et Lise MATTERA le 25/05/2023
- Jean-Baptiste VEYSSIÈRE et Amandine CHAUVEAU le 26/05/2023
- Wilfried BANIS et Natacha GREVIN le 03/06/2023
- Thomas BERTHIN et Fanny SOULÉ le 09/06/2023
- Stéphan GERON et Fanny GARDES le 10/06/2023

- Mathieu MILLARD et Hélène MESA le 17/06/2023
- Nicolas SOULIER et Natacha LETISSERAND le 24/06/2023
- Franck LEICHTNAM et Nadine MARONESE le 13/07/2023
- Thomas PEIXOTO et Yamina BENDAHO le 5/08/2023
- David SORIA et Laurie PORTE le 26/08/2023
- Sébastien MUNOZ GOMEZ et Yvana BORKOV le 09/09/2023
- Etienne RENAULT et Mélissa GASTON le 23/09/2023
- Myriam AUTRET et Séverine GUILLOUET le 23/09/2023

DÉCÈS

Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de :

- Patrick PANI époux de Sandrine RABUEL décédé le 21/04/2023 à Montpellier
- Michel MOLINS époux de Régine ROCHETTE décédé le 30/04/2023 à Boujan sur Libron
- Jeannine BOURLART décédée le 24/06/2023 à Bassan
- Bruno SEGUIER époux de Brigitte PEGOURIES décédé le 15/07/2023 à Sérignan
- Gérard POIRIER veuf de Michelle JACQUEMIN décédé le 16/08/2023 à Boujan sur Libron
- Simone CLOUP veuve de Paul CABÉO décédée le 13/09/2023 à Béziers
- Jean LAVERGNE époux de Geneviève PEYRE décédé le 29/09/2023 à Bassan
- Daniel BAEHREL époux de Marie FINCK décédé le 29/09/2023 à Bassan
- Faustino FRANCES FERRANDIZ veuf de Pilar CASTILLO décédé le 06/10/2023 à Bassan
- Monique FOUNAU veuve de Yves DELON décédée le 13/10/2023 à Boujan sur Libron
- Louis GARCIA époux de Danièle ROMERO décédé le 11/11/2023 à Bassan
- Charly CAVAILLES décédé le 24/11/2023 à Montpellier



PROBLÉMATIQUE des décharges sauvages et des encombrants

Incivilité ? Je-m'en-foutisme ? Irresponsabilité ? ...



Dans quel état d'esprit sont ces personnes, peut-être bassanaises (ou pas), qui préfèrent parcourir un kilomètre pour aller jeter illégalement dans la nature leurs déchets de vidange automobile, leurs sacs plastiques remplis de détritiques, leurs gravats après le bricolage du week-end plutôt que d'en parcourir deux, en direction de Servian, pour aller faire la même chose, très vertueusement et surtout légalement, dans une déchèterie réglementée et gratuite ...

Ces dépôts sauvages de déchets, d'un autre temps, sont aujourd'hui inadmissibles car tout le monde sait qu'ils sont sources de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages sans parler des atteintes aux écosystèmes.

Nous sommes tous sur la même planète, « c'est chez nous » et c'est ensemble qu'il faut la préserver mais, apparemment, certains sont loin de ces préoccupations qui ne font pas partie de leurs priorités du moment. C'est très dommageable et c'est bien triste ...

Pour la suite donnée à ces affaires, c'est la police municipale qui tient à rappeler à ces gens-là, qui s'excluent eux même de la société et des règles de bonne conduite, qu'il est strictement interdit de jeter ou déposer ses déchets dans la rue (voie publique ou privée) ou de les abandonner dans la nature.

Dans les deux cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende forfaitaire de 135€, dès lors que le responsable est identifié, avec obligation pour ce dernier de ramasser les déchets qu'il a abandonnés. Passé un délai de 45 jours, si la personne incriminée n'a toujours pas daigné s'exécuter, l'amende est majorée et

passé à 375€ ...

Et si l'affaire ne se règle pas au plan local, elle est confiée à un juge et à l'appareil judiciaire.

L'abandon illégal de déchets par des particuliers ou des professionnels n'a aucune raison de persister, la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) disposent aujourd'hui de filières de collecte et d'élimination appropriée et au service de tous, faciles d'accès et gratuites.

La mairie de Bassan assure une collecte d'encombrants, une fois par mois, gratuitement, pour dépanner les bassanais (professionnels exclus) qui n'ont pas de moyen de transport adapté et qui en font la demande au 04 67 36 10 67.

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids ou de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères (SICTOM).

Il est précisé que certains déchets, bien que volumineux, ne sont pas considérés comme des encombrants (gravats, déchets verts, branchages, vieux sacs de ciment ou pots de peinture, cartons de grande taille, pneus usagés ou bouteilles de gaz, ...). Ces derniers doivent être amenés en déchèterie.

Pour conclure et à titre de rappel, suivant les articles ad hoc du code pénal et du code de l'environnement :

« Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur les voies publique et privée est puni d'une amende forfaitaire de 135 euros qui, après un délai de 45 jours sans paiement passe à 375 euros (s'il y a utilisation d'un véhicule pour transporter et déverser les dits déchets dans un lieu non autorisé, la verbalisation s'élève à 1500 euros d'amende et 3000 euros en récidive) ».

Merci de votre compréhension pour un village toujours plus agréable à vivre...

Aller à la déchetterie de Servian prend à peine un quart d'heure aller-retour, temps de déchargement compris ! La nature vous remercie !!!





Du lundi 29 avril
au dimanche 05 mai
2024

**UNE SEMAINE
VERTE
POUR NOTRE
PLANÈTE
BLEUE**

BASSAN

Lundi 29 avril :

« En marche pour mon village propre » – Objectif zéro déchet.

Mardi 30 avril :

Ateliers « nature » à l'école.
Les phénomènes météorologiques.

Mercredi 1er mai :

La fête du muguet,
de la nature et des jardins.
(FESTI'VERTE sur la promenade)

Jeudi 02 mai :

« Les jardiniers de la terre ».
Adaptation des animaux et des
végétaux à la sécheresse.
Atelier poterie.

Vendredi 03 mai :

L'école dans la garrigue : Ateliers
écocitoyens / Escape Game
(protection des forêts)/
Conférence : « la terre vue du ciel ».

Samedi 04 mai :

Opération « garrigue propre ».
Le soir « balade sous les étoiles ».

Dimanche 05 mai :

« Rien ne se perd, tout se
transforme ».

Vide-greniers /ateliers de recyclage

Je comprends la planète, Je défends mon village



Retrouvez le programme détaillé de la semaine sur :
Site internet www.bassan.fr / Page Facebook : « Bassan notre village »
et illiwap Bassan

JARDINONS

Ensemble

Ami(e)s jardinières (iers) ...

Au cours des échanges de ce début d'automne avec nos adhérents nous avons parlé de la chaleur et de la sécheresse de cet été qui se sont prolongées jusqu'en octobre. Tomates petites et moins abondantes, plantes assoiffées, jeunes arbres achetés en pépinières ... en péril ou morts de soif.

Que faire ? Que faire pour garder la terre de nos jardins humide en surface, lutter contre l'effet asséchant du vent et l'ardeur des rayons du soleil ? Que faire pour la rendre riche et productive ?

Les anciens comme les très jeunes jardiniers sont passionnés, refusent les idées noires et cherchent à s'adapter à cette nouvelle situation.

Nous les y aidons par des actions mensuelles variées : atelier dans le jardin d'un membre (semis,

bouturage pour renouveler les plantes mortes, greffage..), échange de plantes 2 fois par an, visite de pépiniéristes. Notre richesse de propositions vient de notre diversité (chaque jardin est unique par sa configuration et son jardinier), du partage de nos succès, échecs, savoir et savoir faire.

Notre association conseille plus particulièrement de couvrir le sol, d'installer des plantes adaptées au climat et d'ombrer les plus fragiles sous des arbres, arbustes ou canisses surélevées.

Rejoignez-nous pour garder votre jardin (ou terrasse) vivant (e) !

Chantal

Jardinons_ensemble@yahoo.fr

Marielle 06 51 97 82 72

Michel 06 77 04 61 33



LE COIN du livre

La bibliothèque est ouverte toute l'année sauf les jours fériés :

Mardi et mercredi matin de 10h à midi

Jeudi après-midi de 16h à 18h

A partir de 1er janvier pensez à vous abonner pour l'année civile 2024 :

15€ par famille,

merci.

Au plaisir de vous voir ! A.LOCKE



ASSOCIATIONS

FOYER RURAL de Bassan

Bonjour à toutes et tous,

Merci aux anciens adhérents d'être toujours là et bienvenue aux nouveaux.

Nous sommes une équipe de douze bénévoles qui essayons de répondre au mieux à vos attentes. Cette année, il y a deux nouvelles sections, la Danse Country et un atelier Tricot. Nous avons également proposé de meilleures réductions et un pass multi activités. Malheureusement plus de 40 adhérents ne pourront plus pratiquer le Badminton à cause de la fermeture de la Halle aux sports pour raison de sécurité.

Voici la liste de tout ce qu'il est possible de faire : Anglais (conversation), Balade, Chorale, Danse de Salon, Danse Country, Full Body, Gymnastique, Mémoire, Pilates, Randonnées, Scrabble, Tai Chi, Tricot, Yoga, Zumba.

Tout au long de l'année nous vous proposons différents événements (soirées, lotos, thé dansant...) où nous vous espérons nombreux, sans oublier la galette des rois et le gala de fin d'année.

À très bientôt.

La présidente, Florence PONS

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : 06 95 61 06 32



LES COUSETTES de Bassan

Une pédopsychiatre nous a demandé il y a quelques mois de fabriquer des marionnettes qui ont pour but d'aider les enfants en difficulté à s'exprimer plus facilement durant les consultations.



TENNIS CLUB

Bassan

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue le **vendredi 1er septembre 2023**.

Le Conseil d'administration a été renouvelé cette année :

Président : LACAS Christophe

Trésorière : GENEUREUX Caroline

Secrétaire : RENOUVIER Sabrina

Vice-Président : TICHE David

Adjoint : POISSON Benjamin

Adjoint : MARTINET Sylian



Membres : Aussillou Marie, Bonfill Jean François, Boyer Alexandre, Généreux Delphine, Paucot Jonathan, Ramon Bernard, Renouvier Jérôme



COURS POUR JEUNES ET ADULTES

Notre nouveau moniteur diplômé d'état François FONTENELLE assure des cours destinés aux enfants le mercredi de 13h30 à 18h et aux adultes de 18h15 à 21h15, ainsi que le jeudi de 18h30 à 21h30. Toute inscription est encore possible.

Renseignements et contact : 06 34 33 16 23



HALLOWEEN À L'ÉCOLE DE TENNIS :

En raison du mauvais temps, l'animation Halloween, prévue avant les vacances de Toussaint, a dû être reportée au mercredi 8 novembre. Sous la houlette de François, accompagné de bénévoles, les enfants ont profité d'activités ludiques sur les courts et au clubhouse dans une ambiance chaleureuse et décontractée.



ANNÉE SPORTIVE 2023/2024

Plusieurs équipes Dames et Messieurs sont engagées dans différentes compétitions :
Championnat de l'Hérault : 1 équipe Dames et 2 équipes Messieurs

Le TC Bassan a aussi inscrit une équipe en Coupe Bleue masculine (début fin novembre 2023).

Les compétitions continueront en début d'année 2024, avec en particulier les coupes + 35 ans.



1 équipe Dames
2ème de poule

Equipe 1 Messieurs
qualifiée en 1/4 de finale



Equipe 2
3ème de poule

Entente avec
Boujan s/Libron



Contacts TC Bassan - Tél : 04 67 48 60 39
E-mail : tcbassan@laposte.net
Ecole de Tennis Renseignements et contact :
06 10 91 42 26
Facebook : Tennis club de Bassan

Petit coup d'œil dans le rétroviseur 2023 !

Soirée du 14 juillet



Gala Zumba - Foyer Rural



Carnaval



Fête locale



2ème anniversaire à Bassan de la Boulangerie



Marine : Cérémonie officielle de remise du bachi (coiffe)



Fête des vendanges



HALLOWEEN



Foyer Rural
Concert de Noël



Marché de Noël

Banquet Séniors



Plantations

Agents municipaux :
Remise de médailles



Visite du Père Noël à l'école



BASSAN S'ANIME

FEVRIER

MERCREDI 21 FEVRIER : Salle des fêtes à 18h

REUNION PUBLIQUE

Venez rencontrer vos élus : Projets, Questions/Réponses

Dimanche 25 : matinée (17h) théâtre à la salle des fêtes

MARS

Samedi 09 et dimanche 10 : concours de pétanque « la Boule Joyeuse »

Vendredi 15 au dimanche 17 : soirées dance inter-associations foyer rural à la salle des fêtes

Samedi 30 : 10h30 Accueil des nouveaux Bassanais (**arrivés à Bassan depuis 2019, merci de vous inscrire à l'accueil en mairie**)

Dimanche 31 : concours de pétanque « la Boule Joyeuse »

AVRIL

Jeudi 04 au dimanche 07 : exposition Mozaïk salle des fêtes

Samedi 13 : Carnaval

Dimanche 21 : exposition voitures sur la promenade

Semaine du 29 : « semaine verte »



MAI

Samedi 4 et dimanche 5 : Challenge Mégalithe

Dimanche 05 : vide grenier carnavaloween

Mercredi 08 : commémoration

Vendredi 24 : spectacle école salle des fêtes

Mercredi 29 au 15 juin : tournoi de tennis annuel TCB



JUIN

Vendredi 07 : spectacle école salle des fêtes

Vendredi 21 : Fête de la musique

Mercredi 26 : soirée jazz 20h30 promenade

Vendredi 28 au dimanche 30 : concert chorale Foyer Rural salle des fêtes

Samedi 29 : gala Foyer Rural salle des fêtes



JUILLET

Mercredi 03 : concert jazz 20h30 promenade

Samedi 13 : fête nationale

Vendredi 26 et samedi 27 : fête locale

AOUT

Vendredi 02 : soirée variété promenade

Les programmes complets sur www.bassan.fr et ILLIWAP 20 - Bassan